



Syndicat National de l'Éducation Physique

## Déclaration du SNEP-FSU CAPA du 25 mai 2021

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte particulier, inédit et pour le moins complexe de déconfinement progressif succédant à une longue période de doute où les protocoles sanitaires, nombreux et parfois contradictoires, se sont enchaînés. Ces mesures prises pour lutter contre la pandémie mondiale de la Covid 19 ont plongé la discipline EPS dans le grand bain des incertitudes (à défaut d'avoir des piscines ouvertes aux publics scolaires).

Nous tenons à affirmer aujourd'hui que cette période a été gérée de manière hasardeuse et précipitée. Les ordres/contre-ordres, mensonges, incohérences ont été le lot des interventions gouvernementales à la suite des allocutions médiatiques, notamment du Ministre J.M. Blanquer.

Les exemples ne manquent pas et les derniers épisodes sur le protocole de reprise de l'EPS et du sport scolaire en sont la plus triste expression. C'est en effet pour clore une période de 4 semaines d'enseignement en distanciel et de vacances de pâques que nous étions prévenus le 29 avril que de nouveaux repères encadraient la discipline. Puis le 3 mai : nouveaux repères !

La multiplicité des protocoles mettant la profession sous pression montre à quel point nos décideurs oublient que l'enseignement de l'EPS nécessite de l'anticipation, de la continuité pédagogique et des conditions stables pour que les apprentissages des élèves soient effectifs. « La grande magie du tout local » n'opère pas, elle se transforme parfois en grand n'importe quoi puisque même la demi-jauge, pourtant obligatoire, ne semble pas être si obligatoire que ça dans certains établissements. Inadmissible.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA : Le SNEP-FSU continue de revendiquer une déconnexion entre l'évaluation et la carrière, un avancement uniforme pour toutes et tous, au meilleur rythme.

Concernant l'ensemble de la carrière, nous demandons que la hors classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5<sup>ème</sup> échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

Aujourd'hui, l'avancement différencié existant encore dans le PPCR (**même s'il ne porte plus que sur 2 ans au lieu de 10 ans auparavant**) ne règle pas tous les problèmes et peut engendrer injustices et aigreurs. Nous revendiquons un système d'avancement d'échelon qui ne pose pas comme postulat à priori que seuls 3 Professeurs d'EPS sur 10 bénéficieront d'une accélération d'un an, à 2 moments de la carrière. L'avancement unique au meilleur rythme pour toutes et tous existe d'ailleurs dans de nombreux autres corps et serait plus en phase avec la nécessité du travail en équipe et de la coopération. L'exclusion de cette accélération d'un an est vécue comme une sanction par des collègues et les désinvestit plutôt que de renforcer leur motivation.

Les inspections doivent être formatives, régulières et déconnectées de l'avancement, ce qui remettrait par ailleurs un peu plus de sincérité dans l'évaluation et la rendrait beaucoup plus riche, plus productive et plus centrée sur le développement professionnel des enseignants.

Nous rappelons l'exigence de deux tableaux séparés. En effet, selon la grille d'évaluation, il n'est pour nous pas possible de classer dans le même tableau des Professeurs d'EPS n'ayant pas les mêmes modalités d'évaluation. Notre demande est donc de regrouper tous les Professeurs d'EPS de l'enseignement supérieur en un seul tableau national. Cela serait plus juste pour tout le monde. Au niveau académique, cela n'est viable que s'il y a un nombre suffisant de Professeurs d'EPS de l'enseignement supérieur dans le tableau d'avancement.

Par ailleurs, nous continuons de demander que les promotions automatiques à l'ancienneté (ce qui concerne 8 passages d'échelon sur 10 en classe normale, la hors classe et la classe exceptionnelle) puissent être prononcées plus rapidement (cette année le 12 décembre 2020) et affichées en février 2021 sur le site académique.

Le tableau d'avancement du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon montre pour la première fois depuis la mise en place de PPCR le plus faible pourcentage de Professeurs d'EPS avec l'appréciation finale « excellent » soit 15% presque la moitié par rapport au taux de 29% en 2020 et 22% en 2019.

Ce n'est pas le cas pour le tableau d'avancement du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon : 35% cette année, 28% en 2020 et 26.5% en 2019.

Comment l'expliquer ? Les évaluateurs penseraient-ils qu'il soit plus difficile d'être « excellent » en début de carrière que par la suite ?

Nous constatons cette année, dans les statistiques sexuées, une répartition équilibrée des boosts entre hommes et femmes (au regard du pourcentage des promouvables qu'ils représentent). Elle s'en trouve respectée, voire en très légère faveur des femmes. Les commissaires paritaires du SNEP-FSU sont satisfaits sur ce point.

Ailleurs, des inégalités persistent. Exemple sur la répartition de l'appréciation finale « Excellent » et « Très satisfaisant » en défaveur des femmes tel que nous l'avons rappelé en CAPA recours RDVC. Le plan académique « égalité professionnelle » doit se donner les moyens de les gommer. La FSU participera aux travaux en revendiquant plus d'égalité encore et de réels progrès.

Les tableaux d'avancement montrent par ailleurs que deux des dix Professeurs d'EPS qui avaient porté recours ultime devant la CAPA RDVC et qui n'ont pas obtenu d'amélioration de leur appréciation finale se retrouvent aux portes de l'accélérateur de carrière. Notamment pour une collègue femme TZR qui voit sa carrière à nouveau ralentie alors que les conditions de son dernier RDVC, débattues en CAPA, n'étaient absolument pas satisfaisantes. C'est donc à la triple peine qu'elle fera face : un RDVC de carrière mal vécue, un recours qui n'aboutit pas et aujourd'hui un avancement de carrière qui en pâtit. Nous demandons que ce cas soit examiné avec une attention toute particulière durant cette CAPA.

Nous réitérons à ce titre que des statistiques spécifiques concernant les Professeurs d'EPS TZR soient, dans la mesure du possible, éditées et transmises aux commissaires paritaires. Déjà évoqué en CAPA recours ultime, nous constatons ce jour, à la lumière des documents de travail de cette CAPA avancement qu'aucun TZR n'accède à l'obtention du boost.

Nous demandons la possibilité d'utiliser les reliquats de l'année 2019-2020 pour permettre cette année une promotion accélérée supplémentaire.

Nous souhaitons enfin remercier les services pour les documents transmis en amont de la CAPA.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU LILLE